

L' économie de marché encourage les investissements, l'innovation, la découverte de nouveaux produits et, tandis que le droit de la concurrence vérifie que les opérateurs se comportent correctement, en maintenant une vraie rivalité, les droits de propriété intellectuelle promettent une situation privilégiée grâce à l'attribution de droits privatifs à ceux qui en respecteront les conditions. À première vue, le droit de la concurrence apparaît à l'exact opposé des droits de propriété intellectuelle. L'un stimule la rivalité la plus vive possible ; l'autre écarte ladite concurrence, durant un temps donné. Le Traité de Rome en instituant ses quatre libertés, (libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux), a favorisé l'émergence d'un marché que l'on qualifie aujourd'hui d'unique, où la concurrence en constitue le moteur. Les institutions qui ont été mises en place (dont notamment la Cour de justice) lui ont apporté un soutien indéfectible, en lui conférant une puissance bien réelle. Mais les droits de propriété intellectuelle ont été fortement amenuisés. Il s'agit, dans le cadre du colloque annuel du CUERPI-CRJ, de s'interroger sur cette confrontation, avant de vérifier s'il ne serait pas possible de voir une possible coopération des droits de propriété intellectuelle et du droit de la concurrence. La présence de nombreux professionnels (professeurs, avocats, conseils en propriété industrielle, juristes d'entreprises et d'organismes spécialisés) constitue, comme toujours, un atout pour cette réflexion, transdisciplinaire.

Colloque organisé par l'Université Grenoble Alpes – UGA,  
sous la direction de **Pascale TREFIGNY**, Professeur de droit privé.

Soutenu par Germain et Maureau (Conseils en Propriété Industrielle) et le Cabinet Fidal (Avocats), aux côtés de nos partenaires publics.

Inscription obligatoire : CRJ  
0476825816  
crj@univ-grenoble-alpes.fr

# L'ARTICULATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DU DROIT DE LA CONCURRENCE

**Vendredi 7 décembre 2018**  
**9h00 à 17h00**

**Colloque du CRJ  
CUERPI**

**Maison de l'avocat**  
**45 rue Pierre Sémard**  
**38000 Grenoble**



9h00 **Accueil des participants**

9h15 **Mots de bienvenue :**

David Dechenaud, Doyen, Professeur, Faculté de droit de Grenoble

Michel Farge, Co-directeur du CRJ, Professeur, Université Grenoble- Alpes (UGA)

9h30 **Propos introductifs :**

Pascale Tréfigny, Professeur, UGA, CUERPI-CRJ,

09h50 **Point de vue d'un économiste, de l'activation de la théorie des facilités essentielles dans l'économie numérique :**

Frédéric Marty, Chargé de Recherche CNRS-GREDEG-Université Côte d'Azur

10h10 **Droits de la propriété intellectuelle et droit de la concurrence,**

**Regards juridiques :**

Muriel Chagny, Professeur, Université de Versailles -Paris Saclay

La confrontation des droits de propriété intellectuelle et du droit de la concurrence

Présidence : Agnès Maffre-Baugé

Maître de conférences, Université Avignon CUERPI-CRJ

Le droit de la concurrence, perturbateur des systèmes en place

10h30 **La gestion collective en France : fragilisée ou renforcée par le droit de la concurrence ?**

Gilles Vercken, Avocat, Cabinet Vercken&Gauillier,Paris

10h50 **Dessins et modèles, le cas des pièces détachées,**

Charles de Haas, Avocat Paris

11h10 **Nouvelles technologies, liens, bases de données,**

Caroline Le Goffic, Maître de conférences, Université Paris Descartes et

Amélie Favreau, Maître de conférences, UGA, CUERPI-CRJ

11h30 Pause

Le droit de la concurrence, activateur de concurrence maximale

11h45 **Les marques, soumises à rude concurrence,**

Xavier Ragot, Group General Counsel, Société Christian Louboutin, Paris et

Thierry Van Innis, Avocat, Bruxelles

12h05 **Les outils de la PI et l'innovation constante comme solution,**

William Lobelson/ Sonia Philippot, Conseils en Propriété Industrielle,

Germain & Maureau, Lyon, Genève

12h25 **Innovation et préparation du marché à l'entrée de concurrents,**

Walid Chaiehloudj, Maître de conférences, UGA, CUERPI-CRJ

12h45 Déjeuner

Une nécessaire coopération des droits de propriété intellectuelle et du droit de la concurrence ?

Présidence : Bérengère Gleize

Maître de conférences, Université Avignon CUERPI-CRJ

Une synergie utile pour encourager le développement économique, dans de saines conditions

14h00 **La propriété intellectuelle, plus un droit de propriété qu'une exception,**

Nicolas Binctin, Professeur, Université de Poitiers

14h20 **L'encouragement à l'innovation par la concurrence, malgré les contraintes du droit de la concurrence,**

Wladimir Soltmann, Rapporteur au service des concentrations, Autorité de la concurrence, Paris

Encourager et protéger les investissements

14h40 **Action en contrefaçon et abus de position dominante,**

Jean-Michel Bruguière, Professeur, UGA, CUERPI-CRJ

15h00 **La publicité digitale encouragée,**

Sylvie Cholet, Avocate, Cabinet Selinsky, Montpellier

15h20 **Une autre gestion ?**

Boris Ruy et Adeline Golvet, Avocats, Cabinet Fidal, Lyon, Paris et Grenoble

15h40 **Table Ronde :**

**Imaginons comment parvenir à respecter la libre concurrence en n' amenuisant pas pour autant les droits de propriété intellectuelle,**

Pascale Tréfigny, Nicolas Binctin, Xavier Ragot, Boris Ruy

16h00 **Point de vue de l'étranger :**

Giovanni Casucci, Avocat, Milan et Vérone, Italie,

Thierry Van Innis, Bruxelles, Belgique et Amélie Favreau, Edimbourg, Ecosse

16h20

**Rapport de synthèse :**

Fabrice Siiriainen, Professeur, Université Nice Sophia Antipolis, Avocat